



Organisme de formation enregistré auprès de la Préfecture de Bretagne N° 53 35 0775935

Assistance

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

DUER

www.ignis-securite.com

Objectif

Assister le chef d'établissement dans :

- L'évaluation des risques professionnels,
- La transcription des résultats dans un Document Unique,
- La mise en place d'un plan d'actions



Analyser

Recenser

Evaluer

Hiérarchiser

Planifier

Contrôler

Actualiser

Pourquoi ?

- Le Code du travail, dans ses articles L. 4121-1. à L. 4121-3 introduit la notion d'**obligation de sécurité de résultat** de l'employeur, "l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs", ainsi que les principes généraux de **prévention** et d'**analyse des risques**.
- L'article R. 4121-1. vient compléter ce dispositif en demandant à l'employeur de transcrire et mettre à jour dans un "**document unique**" les résultats de son évaluation des risques.

Pour qui ?

- Le document est tenu à la disposition:
- Des **travailleurs**, du CHSCT ou des instances qui en tiennent lieu, des délégués du personnel, du médecin du travail ou du contrôleur, des agents des services de prévention des organismes de Sécurité sociale et des organismes mentionnés à l'article L. 4643-1.

Comment ?

Une lettre de mission fixe les conditions de réalisation de la prestation d'assistance :

- Visite de l'établissement
- Consultation des documents existants
- Analyse et recensement des risques
- Evaluation et hiérarchisation
- Proposition d'un plan d'actions
- Actualisation annuelle

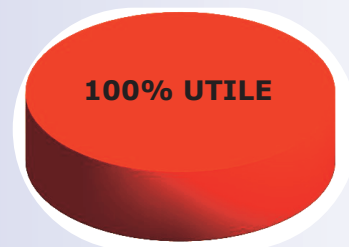
Formalisation

Supports papier et numérique.

Tarif

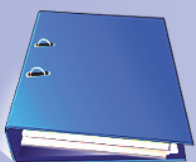
Nous consulter

(Fonction de la taille de l'établissement, de l'activité, du nombre de salariés)



L'assistance d'IGNIS :

- Un intervenant spécialisé dans la maîtrise des risques
- Une solution axée sur le suivi et l'actualisation annuelle du D.U.



www.ignis.securite.com